

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 610

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement avant le 31 décembre 2020 un rapport sur les moyens nécessaires pour développer une véritable recherche sur les causes de l'infertilité et mettre au point de réelles thérapies de restauration de la fertilité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On constate que l'AMP s'est développée ces dernières années au détriment d'une réelle recherche sur les causes de l'infertilité, de la prévention et la recherche de réelles thérapies de restauration de la fertilité.

Dans le rapport d'information sur la révision des lois de bioéthique, le rapporteur estimait « qu'à côté du recours à l'AMP, il importe d'encourager la recherche sur l'infertilité. »

Aussi, est-il urgent de remédier à cette situation.